

Évaluation d'un billet argumenté.

Nom de l'élève :

Date :

Une qualité à souligner :

Un point à améliorer en priorité :

● Remettre une copie du texte avec l'enregistrement **R E J E T**

Rubrique 1 : Persuasion (/ 14)

- | | |
|---|-------|
| 1.1. Le lecteur dispose de suffisamment d'informations fiables sur le thème évoqué. | 0 1 2 |
| 1.2. L'avis d'un expert éclaire le débat, apporte des nuances et des précisions objectives. | 0 1 2 |
| 1.3. L'opinion d'une autorité morale est rapportée avec exactitude. Elle est pertinente. | 0 1 2 |
| 1.4. Le raisonnement adverse est intégré et réfuté. | 0 1 2 |
| 1.5. Le plaideur adopte une stratégie persuasive. Le problème que le thème soulève est présenté de façon à ce que le lecteur se sente concerné. | 0 1 2 |
| 1.6. Le texte est construit de façon à convaincre progressivement d'une opinion. Il ne s'agit pas d'un simple collage de fragments puisés à d'autres sources. | 0 2 4 |

Rubrique 2 : Élocution (/ 6)

- | | |
|---|-------|
| 2.1. Le texte est adapté au public-cible (élèves de l'école de la 3 ^e à la 6 ^e) et à la communication orale. | 0 1 2 |
| 2.2. Les idées sont exprimées dans un langage correct et précis. | 0 1 2 |
| 2.3. Les phrases sont formulées avec clarté (articulation, volume, débit, accents d'insistance...) | 0 1 2 |

Rubrique 3 : Aspects techniques (/ 5)

enregistrement audio

- | | |
|---|-------|
| 3.1. L'enregistrement offre une qualité sonore suffisante. | 0 1 2 |
| 3.2. L'enregistrement est créatif (musique, ambiance...) | 0 1 2 |
| 3.3. Les bruits parasites (de manipulation) n'apparaissent pas. | 0 1 |

enregistrement vidéo

- | | |
|---|-----|
| 3.4. L'enregistrement offre une qualité sonore suffisante (bruits parasites, audibilité...) | 0 1 |
| 3.5. L'enregistrement offre une qualité d'image suffisante. | 0 2 |
| 3.6. Le cadrage est créatif. | 0 2 |

La compétence	<i>Produire des textes argumentés (G 1)</i>	est vérifiée (*) n'est pas vérifiée
	avec la mention :	M S B TB

(*) Dans les Humanités générales et technologiques, la compétence est tenue pour acquise lorsque la moitié des points est atteinte sous chaque rubrique.